

**CALENDRIER 2019-2020 – FACULTÉ DE DROIT
Études supérieures**

	MAITRISE EN DROIT – DOCTORAT EN DROIT			COMMON LAW / DROIT TRANSNATIONAL
	Trimestre automne 2019	Trimestre hiver 2020	Trimestre été 2020	Trimestre été 2020
Journée d'accueil	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	26 août	3 janvier	27 avril	27 avril
Activités de la Rentrée	28 et 29 août	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	s/o	s/o	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	21 mai
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	21 mai
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	s/o	s/o	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ¹	15 mars ¹	8 juillet ¹	Avant le dernier tiers de l'activité
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	s/o	s/o	s/o	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	s/o	s/o	s/o	s/o
Fin des stages coopératifs	s/o	s/o	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	24 avril	28 août	16 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	25 et 26 avril	29 et 30 août	29 et 30 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES				
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 2 septembre Jour de l'Action de grâce : 14 octobre	Vendredi saint : 10 avril Pâques : 11 au 13 avril	Journée nationale des Patriotes : 18 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 29 juin	Journée nationale des Patriotes : 18 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 29 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	21 au 25 octobre	2 au 6 mars	s/o	15 au 19 juin
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	21 septembre	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	s/o	s/o	15 au 18 mai	15 au 18 mai

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*